

Assemblée générale annuelle des parents École de la Magdeleine

9 septembre 2021, à 19 h Visioconférence via TEAMS

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la direction et du président;
- 2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée;
- 3. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée;
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 10 septembre 2020;
- 6. Présentation du Rapport annuel du conseil d'établissement;
- 7. Élection des parents au conseil d'établissement de 2021-2022 (3 postes de 2 ans et substituts);
 - 7.1. Adoption de la procédure d'élections;
 - 7.2. Élection des parents membres au conseil d'établissement;
 - 7.3. Élection des parents substituts au conseil d'établissement;
- 8. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut;
- 9. Décision quant à la mise en place de l'organisme de participation des parents et, s'il y a lieu, formation de ce comité;
- 10. Levée de l'Assemblée.

N. B.: La première séance du conseil d'établissement aura lieu le 19 octobre 2021 à 19 h. Les détails suivront.